

**COMPTE - RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 6 mars 2020 à 19 heures**

Étaient présents :

Gustave BOSQ - Monique GELLENS - Michel NORBERT – Christophe MATHERON - Céline CONSTANS - Olivier BERGERETTI – Alain PIECQ - Rémi ALLEC – Sébastien MARTIN

Absents : Yves SEARD – pouvoir à Gustave BOSQ  
Daniel ROSSIGNOL – pouvoir à Olivier BERGERETTI

Secrétaire de séance : Monique GELLENS

**ORDRE DU JOUR**

- . LANCEMENT MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU
- . NOUVELLE MODIFICATION DES STATUTS DU SYMENERGIE05
- . CA 2019
- . COMPTE DE GESTION
- . BUDGET PRIMITIF 2020
- . AFFECTATION DES RESULTATS 2019
- . TAXES DIRECTES LOCALES 2020
- . SUBVENTIONS 2020
- . SUBVENTIONS VOIRIE 2020
- . MAITRISE FONCIERE POUR LA NOUVELLE MAIRIE
- . QUESTIONS DIVERSES :
  - Convention pour le logement des travailleurs saisonniers
  - Zone humide

M. le Maire accueille les membres du conseil et les remercie de leur présence.

Avant le début de la séance, intervention de J.C. DOU qui nous donne le compte-rendu des délégations qui lui furent données par le Conseil pour la période 2014/2020 : le SyEP de l'Embrunais Savinois - le SyME 05 – le Mandement Forestier de Savines – l'Association Départementale des Communes Forestières. Il remet à chacun un récapitulatif de toutes ses actions.

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour l'approbation du C.R. du 23 Décembre.  
Accepté à l'unanimité.

**I – APPROBATION DU C.R. DU 23 DECEMBRE 2019**

M. le Maire rappelle les différents points traités.

**Approuvé par 8 membres du Conseil** – 3 abstentions pour absence : Olivier BERGERETTI  
– Pouvoir de Daniel ROSSIGNOL et Monique GELLENS

.../...

## **II – LANCEMENT MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

Acceptation de l'ensemble des Conseillers, la délibération sera prise ultérieurement.

## **III – NOUVELLE MODIFICATION DES STATUTS DU SYMENERGIE05**

Aucune objection de la part des Conseillers.

**Accepté à l'unanimité.**

## **IV – COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

Résultats de clôture : Fonctionnement	Recettes	367 373.56
Investissements	Déficit	177 657.51
Ensemble	Recettes	189 716.05

Après étude des différents postes, **le Conseil donne son accord à l'unanimité.**

## **V – TAXES DIRECTES LOCALES 2020**

Nécessité de voter le taux des 3 taxes d'imposition directe pour l'année 2020, sachant que la contribution foncière des entreprises est désormais directement déterminée et perçue par la Communauté des Communes de Serre Ponçon, détentrice de la compétence économique.

	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2020</u></b>
Taxe d'habitation	12,02	14,52
Foncier bâti	21,50	23,75
Foncier non bâti	77,21	79,71

**Délibération prise à l'unanimité.**

## **VI – SUBVENTIONS 2020**

Copie du récapitulatif en annexe.

**Accepté à l'unanimité.**

## **VII – BUDGET 2020**

	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
Fonctionnement	274 220	274 220
Investissement	4 060 510,99	4 060 510,99

**Le budget est adopté à l'unanimité.**

## **VIII – SUBVENTION VOIRIE 2020**

M. le Maire rappelle que depuis la création de la nouvelle Communauté de Communes de Serre Ponçon, la compétence voirie est de nouveau une compétence communale.

Le Conseil Départemental peut intervenir à concurrence de 70 % du montant H.T.

L'action qui semble prioritaire, concerne le Chemin des Clots : 2 217,60 à charge de la commune, le Chemin des Auches : 5 315.52 et Emplois partiels (Nouveau Village et Eglise) 618,62.

**Délibération est prise à l'unanimité.**

... / ...

### **IX – MAITRISE FONCIERE NOUVELLE MAIRIE**

L'acte définitif concernant le terrain BERTIER est toujours entre les mains du Notaire afin d'apporter le maximum de précisions concernant le prix, les servitudes en général.

Une nouvelle délibération est soumise au vote pour modifier les surfaces de terrain à acheter.

### **Acceptation à l'unanimité.**

### **X – QUESTIONS DIVERSES**

#### **. Convention pour le logement des travailleurs saisonniers :**

Aucune objection, notre commune ayant les moyens de logement.

Céline CONSTANS au nom du Groupement Pastoral a rempli le questionnaire envoyé par la Communauté de Communes Serre Ponçon.

#### **. Zone humide**

A suivre. Certaines modifications ont été apportées récemment quant aux nombres d'espèces à protéger.

Le projet a une emprise d'environ 4000 m<sup>2</sup> et nous devons créer une zone de compensation de 9000 m<sup>2</sup>.

#### **. Gîtes ruraux**

Il est impératif de réorganiser la question des gîtes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

.....  
...